



## EDITORIAL

L'été indien qui semble vouloir s'installer sur notre bocage, nous incite à la promenade et à la flânerie.

Profitions-en pour aller, seul, en famille ou entre amis, admirer les expositions proposées par la bibliothèque municipale.

Avec la rentrée les activités de tous ont repris et avec elles, les nombreux déplacements nécessaires afin d'emmener chacun vers sa destination. Pour autant il ne faut pas en oublier les limitations de vitesse ! C'est pourquoi, nous mettons au service de chacun un cinémomètre qui, je l'espère, nous aidera à respecter les vitesses autorisées.

Le marché de la place Pierre Garnier a salué le départ de monsieur et madame Lemerre, présents depuis 36 années à Nueil-Les-Aubiers tous les vendredis. Ils sont remplacés depuis le début du mois d'octobre par Nicolas Bourgault qui se tiendra également sur la place Jeanne d'Arc chaque samedi matin.

Enfin, je tiens à remercier chacun pour sa patience durant les travaux de notre avenue centrale. Le calendrier des travaux est respecté et nous pourrons donc bientôt nous déplacer en toute sécurité sur une voie fort agréable.

Bonne fin d'année 2007 à tous et n'hésitez pas à vous laisser tenter par la proposition de réveillon de la Saint Sylvestre faite par les associations Solidarité Burkina et comité de jumelage Nueil-Les-Aubiers / Lèba réunies.

Louis-Marie BARON

# Nueil-Les-Aubiers Nueil-Les-Aubiers CONTACTS

n° 22 – octobre 2007

## ZOOM SUR : LA SÉCURITE

Les différentes entrées de notre ville de Nueil-Les-Aubiers, incitent souvent à la vitesse malgré une limitation à 50 km par heure.

Afin d'aider chacun à prendre conscience de son comportement comme usager, il a été décidé l'acquisition d'un cinémomètre, entendez par là, un indicateur kilométrique.



Cet appareil sera déplacé régulièrement afin d'informer un maximum d'usagers. C'est ainsi que vous pourrez le voir aussi bien sur la rue de Tournelay (route de Cerizay), que sur la rue de l'Arceau (route de Cholet ou la rue de la Vendée (route de Mauléon) etc...

Il s'agit par cette action, non pas de verbaliser, mais bien d'informer, afin que chacun, en être responsable qu'il est, puisse retrouver une conduite plus citoyenne et adapter son comportement au lieu où il se trouve.

Les véhicules motorisés à deux roues sont également concernés par la limitation; n'ayant pas toujours de compteur, les usagers des deux roues ont parfois du mal à se maintenir à la limite autorisée. Nous espérons par notre action les aider à ce respect du code de la route.

Le cinémomètre fonctionnera avec une batterie chargée à l'énergie solaire afin de respecter l'environnement.

Nous sommes certains qu'en réduisant notre vitesse, nous diminuons l'émission de gaz à effet de serre et surtout, nous protégeons les personnes sur la voie publique.

Être citoyen aujourd'hui passe par le respect des autres et de son environnement.

